

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00643 Numéro SIREN : 852 919 455 Nom ou dénomination : AA CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2022 sous le numéro de dépôt 2395

① BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2021

Designation de l'entreprise		SAS AA CONSULTING		1 RUE DE GONTAUT BIRON		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				64000 PAU			
SIRET		8 5 2 9 1 9 4 5 5 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		18		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/12/2020			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 372	086	1 372		
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	1 372	098	1 372		
Total général (I + II)		110	1 372	112	1 372		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(28)				
	Provisions réglementées	140					
Total I		142	972				
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	400				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	400				
Total général (I + II + III)		180	1 372				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AA CONSULTING		Exercice N clos le 31/12/2020		Exercice N-1 clos le		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214					
		intracommunautaires	217	218		372			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		372			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
Variation de stock (marchandises) *				236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244					
Rémunérations du personnel *				250					
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
Dotations aux amortissements *				254					
Dotations aux provisions				256					
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		264		400			
Total des charges d'exploitation (II)			264		400				
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				278		(28)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers			(III) 280					
	Produits exceptionnels			(IV) 290					
	Charges financières			(V) 294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(28)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	28		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		Zone de développement prioritaire (art 44 septies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		127					
	dont divers *	Crédance due au report en arrière du déficit	346		655		Déduction exceptionnelle -nelle amultateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 352		354	28	
	Déficit col. 2				356				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)								
	Déficits antérieurs reportables : *					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 370		372	28		
Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AA CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 1 rue de Gontaut Biron – 64000 PAU

RCS PAU 852 919 455

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 28 JUIN 2021

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

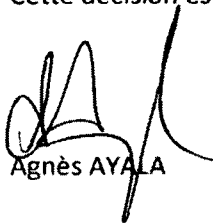
PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte nette comptable de 28 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du CGI.

Cette décision est adoptée par l'associée unique en date du 28 juin 2021.



Agnès AYALA